



 ترانسبرانسسي المغرب
transparency maroc
association reconnue d'utilité publique

RAPPORT MORAL 2021

*Adressé à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 juin 2022 à Rabat*



ترانسبرانسي المغرب
transparency maroc

association reconnue d'utilité publique

RAPPORT MORAL *Année 2021*

*Adressé à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 juin 2022 à Rabat*

Table des matières

Introduction	6
1. Les faits marquants	7
1.1. <i>Une pandémie handicapante de la vie économique et sociale</i>	7
1.2. <i>L'activité législative pour la gouvernance</i>	9
1.3. <i>Les affaires de corruption portées devant la justice</i>	10
1.3.1. <i>Affaire du directeur de l'agence urbaine de Marrakech</i>	10
1.3.2. <i>Affaire du chef de la division économique de la wilaya de Marrakech</i>	10
1.3.3. <i>L'affaire du Casino Saadi</i>	10
1.3.4. <i>Affaire de la clinique Bouskoura à Casablanca</i>	10
1.3.5. <i>Affaire du juge de Mohammédia</i>	11
1.3.6. <i>Affaire du directeur de la RADEEF</i>	11
1.3.7. <i>Affaire du Président de la commune de Cherrat</i>	11
1.3.8. <i>Affaires de sextorsion dans les universités</i>	11
2. L'activité des instances de contrôle	12
2.1. <i>Le rapport de l'INPPLCC</i>	13
2.2. <i>Le bilan du Conseil de la Concurrence en 2020</i>	14
3. Les indicateurs de la transparence et de gouvernance	15
3.1. <i>Indice de perception de la corruption en 2020</i>	15
3.2. <i>Indice d'intégrité gouvernemental de la défense</i>	18
3.3. <i>L'Indice du budget ouvert et d'accès à l'information budgétaire</i>	19
3.4. <i>Indice mondial de la liberté de la presse</i>	21
3.5. <i>Indice de la démocratie</i>	22
3.6. <i>L'indice de l'Etat de droit</i>	22
3.7. <i>Réforme du système fiscal, loi de finances 2022 et loi organique des finances</i>	23
4. Le contexte international	24
4.1. <i>Poussée de la contestation de masse face aux guerres et au recul de la démocratie et l'approfondissement des disparités sociales</i>	24
4.2. <i>L'assemblée générale de Transparency International</i>	25
5. Projets et activités de l'association	26
5.1. <i>Projet « Mobilisation contre la corruption-Centre d'assistance juridique anti-corruption »</i>	26
5.2. <i>Partenariat pour le gouvernement ouvert (OGP)</i>	27
5.3. <i>Projet SANCUS « Renforcement des réseaux de la société civile pour la redevabilité »</i>	28
5.4. <i>Projet « Paroles de jeunes pour la redevabilité »</i>	28
5.5. <i>Partenariat avec la Fondation Open Society</i>	30
5.6. <i>Projet corruption et développement</i>	30
5.7. <i>Projet « Redevabilité et transparence de la gestion du fonds covid 19 »</i>	31
5.8. <i>Projet de renouvellement des adhésions</i>	32
6. Les perspectives.	33
6.1. <i>Nouvelle stratégie 2022-2026 de l'association</i>	33
6.2. <i>Accréditation de l'association</i>	33

Introduction

Durant l'année 2021, la corruption généralisée demeure un déterminant fondamental du système politique, économique et social au Maroc. La perception de la corruption continue de s'aggraver, fait reconnu par l'ensemble des acteurs concernés, nationaux et internationaux. La législation anti-corruption n'a connu aucune avancée et les institutions sensées la combattre continuent d'être neutralisées. L'impact de la justice et celui de diverses institutions de régulation et de contrôle, pouvant infléchir la corruption, demeure dérisoire. Des institutions de gouvernance attendent depuis des années la nomination de leurs membres pour pouvoir délibérer et exercer leurs attributions.

Le gel par un communiqué du cabinet royal depuis juillet 2020, de la décision du conseil de la concurrence d'imposer de lourdes pénalités aux distributeurs de produits pétroliers pour entente illicite sur les prix, dont le chef du gouvernement est le principal acteur, renforce l'impunité des corrompus et assène un nouveau coup à la crédibilité des lois et des institutions de gouvernance. La mise au placard de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, dont la mise en pratique n'a pas connu d'avancées concrètes depuis son adoption en 2015, montre à l'évidence la volonté politique de continuer dans la situation de corruption systémique et endémique qui prévaut dans le pays. La répression de la société civile, notamment à travers les arrestations et condamnations de journalistes et d'activistes, et l'interdiction de fait d'un grand nombre d'activités associatives, prive le pays des libertés d'expression et d'actions nécessaires pour engager le pays sur la voie de la lutte contre la corruption.

Plusieurs indicateurs montrent l'existence d'une corruption systémique chronique généralisée, renforcée par l'insuffisance d'accès à l'information budgétaire, l'irrespect de l'Etat de droit, de la démocratie et l'étouffement de la liberté d'expression. La corruption systémique est symbole et symptôme du mal-développement. Elle favorise les situations de rente et protège les activités illicites. Elle affecte négativement à la fois la motivation des acteurs, le jeu des mécanismes économiques, les fondements des institutions et la cohésion sociale. Les effets qui s'exercent à ces différents niveaux altèrent profondément le processus du développement économique, social et culturel du pays.

1. Les faits marquants

1.1. Une pandémie handicapante de la vie économique et sociale

L'année 2021 a été marquée pour la deuxième année de la pandémie du Covid-19. Si le pays a fait des efforts louables en matière de vaccination atteignant près de 60 % de la population, les autorités n'ont pas manqué de fermer l'espace aérien et de restreindre les déplacements et l'obligation de disposer du pass de vaccination/sanitaire pour l'accès à des services publics et aux lieux de travail. Cette situation a créé des tensions et des frictions avec les citoyens les uns en raison des restrictions économiques, les autres parce qu'ils sont bloqués à l'étranger le plus souvent sans moyens de subsistance. Des pans de l'économie ont souffert de ces restrictions particulièrement le secteur du tourisme. A ce jour, l'impact négatif financier de ces restrictions n'est pas encore chiffré. Face à ces dérives, la population s'est exprimée contre les restrictions aux libertés publiques et contre la contraction des espaces de la société civile.

L'année s'est particulièrement illustrée par les condamnations lourdes de journalistes et d'activistes suite à des procès inéquitables et pour des accusations invraisemblables. Les dénégations des autorités marocaines de l'usage du logiciel Pegasus n'ont d'égal que les preuves d'organismes internationaux disposant de techniques fiables. Ce qui montre à quel point les autorités marocaines ne respectent pas les garanties légales en matière de libertés personnelles et de droit à la protection de la vie privée. Plusieurs journalistes et militants de la société civile ont été identifiés parmi les cibles de l'espionnage en lien avec leur activisme pacifique. Les condamnations de Omar Radi et Soulaymane Raïssouni, en première instance en 2021 respectivement à 6 et 5 ans de prison ferme, ont été confirmées en appel en mars 2022 sur la base d'accusations et d'éléments qui donnent le sentiment du déjà vu à l'encontre d'autres journalistes et militants associatifs comme Taoufi Bouachrine. Les prémisses d'une libération des prisonniers du hirak du Rif qui entament la cinquième année de détention n'ont pas abouti.

Les manifestations pacifiques du mouvement des enseignants, auxquels a été imposé le travail par contract, n'ont pas faibli en 2021. Plusieurs manifestants ont été interpellés et parfois agressés. Le verdict du tribunal de première instance de Rabat contre les 45 manifestants d'avril 2021 s'est soldé par 32 condamnations à deux mois de prison avec sursis, 12

avec deux mois de prison avec sursis et une amende de 1000 Dh chacun et une condamnation d'une professeure à trois mois de prison ferme. Cette dernière a accusé des éléments des forces publiques de harcèlement. Ces condamnations sont aberrantes pour des manifestants pacifiques qui demandent tout simplement d'intégrer la fonction publique. Cette intégration est nécessaire si la volonté politique est d'assurer un enseignement public de qualité, base d'épanouissement de la jeunesse et de son développement économique, culturel et social.

Les manifestations contre la normalisation des relations du Maroc avec Israël continuent à l'occasion d'événements importants sur appel du Front Marocain de Soutien à la Palestine et contre la Normalisation.

Les procédures d'exception dans la passation de nombreux et importants marchés publics par le ministère de la santé publique se sont traduites par le manque d'équité et d'égalité des chances concernant l'accès à la commande publique, par le favoritisme à l'égard de certains et l'exclusion de plusieurs sociétés enregistrées ayant de solides références, ce qui aurait permis d'approvisionner le Ministère de la Santé dans de meilleures conditions et à des prix concurrentiels. Certaines dépenses ont été gardées « confidentielles » par les Ministères de la Santé et des Finances de sorte que même la commission parlementaire n'a pas pu y accéder, obstruant ainsi le contrôle constitutionnel de l'exécutif par le parlement.

Ces irrégularités sont en contradiction avec la réponse du ministère public qui a classé la plainte, conjointe du 9 décembre 2021 de TM et l'AMDH, contre le ministère de la santé estimant qu'il « n'y a pas trouvé de justification pour la transférer à la chambre criminelle de la cour de cassation ».

La décision relative à l'entente sur les prix des carburants reste sans réponse depuis le gel du Conseil de la concurrence sur ladite question par la commission royale et relègue le fond du problème de la concurrence et l'indépendance de l'institution à la révision de son texte.

Les élections législatives du 8 septembre et le gouvernement qui en est issu ont érodé encore plus le peu de diversité de la scène politique et parlementaire marocaine. TM a exprimé son regret de constater la persistance de pratiques illégales et contraires aux valeurs d'éthique, ayant gravement entaché ces élections. Elle a « appelé le pouvoir judiciaire à instruire, dans les plus brefs délais, les dossiers de corruption impliquant des élus et à ouvrir des investigations sur les pratiques illégales qu'ont

connues les élections. Elle a appelé les autorités à mettre à la disposition du public les informations exhaustives sur les élections, conformément à l'article 27 de la constitution et à la loi 31-13, relative au droit d'accès à l'information ».

1.2. L'activité législative pour la gouvernance

Le débat législatif a été anormalement réduit durant la session extraordinaire du parlement au point que plusieurs lois ont été approuvées d'une manière express par le parlement occultant son rôle de contrôle et d'amendement pour l'amélioration des projets de lois. Le projet de loi organique relative à l'exception d'inconstitutionnalité, nouveau droit des justiciables reconnu par la constitution de 2011, n'a toujours pas trouvé la voie à la consécration législative, depuis que la Cour Constitutionnelle avait déclaré en mars 2018, il y a 4 ans, inconstitutionnelles certaines de ses dispositions.

Le projet d'incrimination de l'enrichissement illicite comme l'ensemble des mesures visant à actualiser le code pénal ont été retirés du parlement. Transparency Maroc a réagi à ce retrait par un communiqué exprimant son regret de l'initiative du gouvernement qui envoie un message d'encouragement à la corruption et de la dilapidation des deniers publics. Elle a appelé le gouvernement à sortir de ses ambiguïtés sur cette question et à faire état de ses intentions et de ses plans d'actions dans la lutte contre la corruption.

Le gouvernement a également retiré du parlement en janvier 2022 le projet n°03.19 relatif à l'occupation temporaire du domaine public qui se proposait de prévoir un cahier des charges pour éviter les occupations abusives non réglementaires ou non destinées aux besoins appropriés et l'interdiction des occupations temporaires pour l'édification et l'exploitation d'habitat principal ou temporaire.

L'évaluation de la mise en oeuvre de la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information de 2018, par diverses organisations de la société civile, montre les difficultés rencontrées par les pétitionnaires et chercheurs à recevoir des réponses adéquates et dans le temps prévu par la loi à leurs demandes ou à travers l'information proactive. Malgré les circulaires adoptées par le chef du gouvernement et les départements chargés de l'intérieur et de la réforme administrative, invitant les administrations et

organismes concernés à nommer des chargés de cette prestation et à promouvoir la publication proactive, la mise en œuvre de la loi reste quasi inopérante.

1.3. Les affaires de corruption portées devant la justice

Devant l'importance du nombre des affaires de corruption rapportées régulièrement par la presse nationale, ci-dessous un échantillon de sept affaires portées devant la justice représentant les principaux secteurs touchés par la corruption :

1.3.1. Affaire du directeur de l'agence urbaine de Marrakech

Le directeur de l'agence urbaine, principal accusé, a été condamné par la cour d'appel à 10 ans de prison ferme et les deux autres co-accusés, sa femme et l'architecte M. Samir Loudiyi, à 5 ans. T.M. avait obtenu le dirham symbolique en qualité de partie civile. Les inculpés ont fait appel en cassation le 12 octobre 2021.

1.3.2. Affaire du chef de la division économique de la wilaya de Marrakech

Le chef de la division économique de la wilaya de Marrakech a été condamné par la cour d'appel le 22 janvier 2020 à 6 ans de prison ferme assortis d'une amende de 500.000 Dh, la restitution du montant de la corruption de 120.000 Dh et 1 Dh symbolique pour l'association. L'inculpé a fait appel en cassation le 20 juillet 2021.

1.3.3. L'affaire du Casino Saadi

La cour d'appel de Marrakech a confirmé les condamnations en première instance à des peines allant de 3 à 5 ans de prison pour des faits totalisant plus de 20 millions de Dh. A cette occasion, TM a invité le Conseil de la ville à expliquer à l'opinion publique nationale pourquoi elle s'est abstenue de se constituer partie civile et interpellé l'agence judiciaire du royaume pour réclamer les fonds détournés. Les condamnés ayant fait appel à la cour de cassation, cette affaire risque de trainer encore pour quelques années à moins d'un sursaut de la société civile et de la justice.

1.3.4. Affaire de la clinique Bouskoura à Casablanca

Transparency Maroc s'est portée partie civile dans le procès qui oppose un patient à des membres du personnel de la clinique été arrêtés en flagrant délit de corruption. Lors de la séance du 27 février 2022 en présence des trois inculpés et de l'avocat de TM, la cour de première

instance, à la demande de la défense de la victime, a reporté la séance au 3 mars 2022.

1.3.5. Affaire du juge de Mohammédia

L'affaire a débuté au cours de l'été 2020 lorsque le substitut du procureur a été interpellé. Il est poursuivi en état d'arrestation ainsi que 12 personnes dont 4 policiers et un gendarme et 7 intermédiaires. Le principal mis en cause est le substitut du procureur près le tribunal correctionnel de Aïn Sebaâ à Casablanca où il avait été muté après avoir exercé à Mohammédia. Il a été présenté devant le procureur général de la cour d'appel qui l'a déféré devant le juge d'instruction. Ce dernier a émis un mandat de dépôt à son encontre pour constitution de bande criminelle et corruption.

1.3.6. Affaire du directeur de la RADEEF

Le juge d'instruction près la cour d'appel de Fes a décidé de mettre en détention le DG de la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Fès (RADEEF), M. Hanafi Aboukir, interpellé le 8 octobre 2021 en flagrant délit de corruption en recevant une enveloppe de 20.000 Dh de la part d'un entrepreneur à qui le DG aurait demandé une compensation pour débloquer une situation pour travaux réalisés pour le compte de la RADEEF par ledit entrepreneur. Ce dernier avait dénoncé cet acte en appelant le numéro vert du parquet. Cette arrestation a déclenché aussi une mission de l'inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) pour auditer les comptes de la RADEEF.

1.3.7. Affaire du Président de la commune de Cherrat

Le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Casablanca a décidé de poursuivre M. Said Zaïdi, président de la commune de Cherrat, pour corruption. L'inculpé est député de la circonscription de Benslimane. Il a été arrêté en flagrant délit à Rabat au moment de son interpellation, en coordination avec le Parquet, le 5 octobre 2021, en possession de 400.000 dirhams remis par un promoteur.

1.3.8. Affaires de sextorsion dans les universités

La chambre criminelle près la cour d'appel de Settat a condamné un professeur à deux ans de prison ferme pour harcèlement le 12 janvier 2022. Le procès de 4 autres enseignants de la même université se poursuit pour la même accusation. Un autre professeur de l'université Abdelmalek Essaadi a été condamné à un an de prison ferme également pour

harcèlement par le tribunal de première instance de Tanger le 11 février 2022.

Transparency Maroc a suivi les affaires de harcèlement et sextorsion dans quelques universités. Dans son communiqué du 6 janvier 2022, elle a « condamné avec force, ces actes odieux qui font violence aux étudiantes, portent atteinte à leur dignité et conduisent à de graves préjudices à leur sécurité mentale et physique ». Elle a rappelé que « au-delà de l'espace universitaire, ces pratiques se retrouvent, dans nombre d'autres secteurs où le genre constitue une monnaie d'échange ».

Rappelons que depuis 2018, TM a organisé des tables rondes et des formations sur ce thème notamment en 2021 dans les universités de Mohammedia, Tanger, Tetouan, Oujda et de Fes.

Au-delà de ces affaires de harcèlement et de sextorsion, Transparency Maroc suit la dynamique en cours en phase de reprise après deux tentatives précédentes sans succès dans le système de l'enseignement. Cette dynamique en début a identifié des axes d'élaboration d'une charte de valeurs, déontologique et éthique qui concernent les droits et obligations de tous les acteurs internes de l'enseignement : enseignants, étudiants et personnel administratif dans le cadre d'une gestion citoyenne qui respecte les droits des personnes et institue la redevabilité dans ce sens et une activité de veille et d'écoute et préventive de l'université en matière d'anticipation des dérives et abus de pouvoirs de toute part dans le système.

Ces principes de transparence, de redevabilité, de protection des données personnelles et de reddition des comptes peuvent constituer des points d'appui pour que l'université joue son rôle citoyen pleinement.

2. L'activité des instances de contrôle

Après l'adoption de sa nouvelle loi et dans l'attente de la nomination des membres de son Conseil et de son secrétaire général, l'action de l'Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) s'est limitée aux études. Le Conseil de la concurrence (CC) a été renforcé dans ses attributions et a repris ses travaux, mais son rapport et ses sanctions contre l'entente sur les prix des carburants ont été gelés, ce qui constitue une atteinte à l'indépendance de cet institution constitutionnelle. La cour des comptes n'a pas encore publié son rapport sur l'exécution du budget de 2020.

2.1. Le rapport de l'INPPLCC

Dans son rapport de 2020, l'INPPLCC réaffirme la nécessité d'accélérer la lutte contre la corruption au Maroc. Ce rapport couvre la période transitoire 2019-2020. La nouvelle loi 46.19 de l'Instance, déposée au parlement en 2019, a été approuvée à l'unanimité par les deux chambres du parlement lors de la session extraordinaire de mars 2021. Son entrée en vigueur est tributaire de la nomination des membres du conseil et du secrétaire général de l'Instance après la nomination de son président fin 2018.

L'Instance relève que la crise sanitaire COVID-19 a été au cœur des divers rapports internationaux, notamment de la BM, du FMI et du PNUD, qui convergent quant au risque d'amplification de la corruption. Les failles ouvrant des possibilités de corruption étaient alimentées par le faible accès à l'information et aux données ouvertes, en plus de l'espace étroit réservé à la participation citoyenne pour contribuer à l'action et à la veille, faisant ainsi de l'espace des réseaux sociaux, le seul moyen de faire entendre la voix de la société.

Les pratiques financières illégales et d'achat de produits ne répondant pas aux spécifications requises avec des prix qui dérogent aux règles de concurrence saine ont poussé l'ONU à retenir le slogan : "Un rétablissement sous la bannière de l'intégrité" à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

Au Maroc, l'IPC pour l'année 2020 a enregistré une note de 40 sur 100, reculant ainsi d'un point par rapport à 2019. Il confirme que la pandémie n'est pas seulement d'ordre sanitaire ou économique, mais constitue également une occasion d'amplification des pratiques de corruption, qui sapent les fondements d'une action juste et équitable face à la pandémie.

Dans le cadre de son diagnostic de l'évolution de la corruption au niveau national, l'Instance a également exploité les chiffres relatifs à l'indice de confiance publié annuellement par l'Institut marocain d'analyse des politiques qui révèlent que le secteur de la santé occupe des niveaux élevés dans la perception des personnes enquêtées, suivi par celui de l'éducation.

L'Instance a relevé une dégradation du classement du Maroc pour 2 sources, à savoir l'Indice de l'Etat de Droit et le Projet « Varieties of

Democracy Project » (V-Dem). Le V-Dem regroupe des indicateurs de corruption dans le secteur public et au niveau des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Une situation peu satisfaisante qui montre que le Maroc continue à souffrir de l'ampleur de la corruption, le pays ayant, entre 2012 et 2020, enregistré une performance négative au niveau des indicateurs du Projet V-Dem, à l'exception de celui portant sur l'Indice de la Corruption au niveau de la justice, qui a fini lui-même par régresser dans le dernier classement passant de la 87^{ème} place en 2019 à la 93^{ème} en 2020.

2.2. Le bilan du Conseil de la Concurrence en 2020

Le bilan de l'année 2020 du conseil de la concurrence (CC) couvre les différents champs de ses compétences. Il s'agit du contrôle des concentrations économiques, des saisines contentieuses et des demandes d'avis s'insérant dans le cadre de ses missions consultatives. Sur cette base, la répartition des 82 décisions et avis rendus se présente comme suit : Le traitement des concentrations économiques occupe la première place en termes de pratiques décisionnelles du Conseil avec un total de 59 décisions rendues en 2020, soit 72% du total des décisions et avis rendus, contre près de 28% pour les activités contentieuses et consultatives (19 décisions et 4 avis).

Rappelons que, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 20.13, le Conseil de la concurrence a un pouvoir décisionnaire en matière de pratiques anticoncurrentielles et peut être saisi à cet égard par les entités prévues à l'article 2 de la loi susmentionnée.

Au cours de l'année 2020, le CC a parachevé la réalisation de deux études sectorielles, l'une portant sur la situation de la concurrence dans le marché des médicaments au Maroc, et l'autre concerne la situation de la concurrence sur les marchés du paiement en ligne par carte bancaire, dont les résultats ont aidé à l'instruction des deux avis y afférents. Le Conseil poursuit également la réalisation de deux autres études sectorielles sur la situation de la concurrence dans le secteur des cliniques privées et établissements assimilés, et sur l'état de la concurrence dans les marchés de gros des fruits, des légumes, des viandes rouges et du poisson.

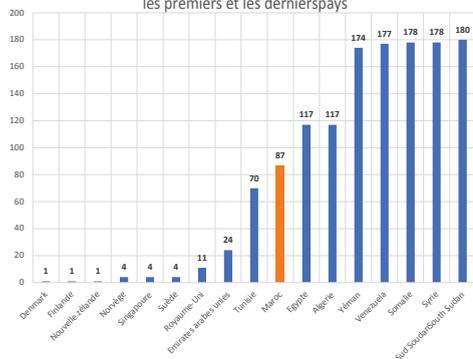
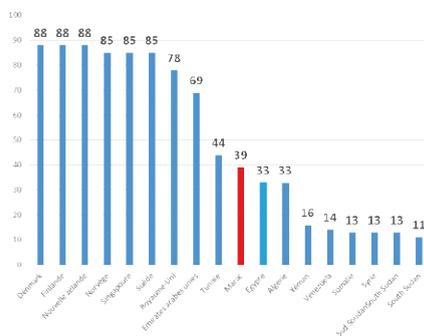
Le Conseil de la concurrence a organisé le 18 février 2020 un atelier de travail sur le projet de Baromètre National de la Concurrence au Maroc. A travers une démarche participative, le Conseil a associé des institutions et organismes nationaux spécialisés, ainsi que ses partenaires institutionnels à la réflexion autour de ce projet structurant, de façon à croiser leurs regards sur les éventuels outils et instruments de mesure de la concurrence communément usités par leurs soins.

La décision relative à l'entente sur les prix des carburants, la plus emblématique, reste sans réponse depuis le gel du C sur ladite question. Rappelons que Transparency Maroc s'est exprimée sur la question par communiqué. Elle considère que ni la remise en cause injustifiée d'une première décision qui semble avoir été prise régulièrement par ses membres, ni la suspicion qui s'exprime entre eux et à l'égard du président, ni le recours à des solutions en dehors du respect de l'indépendance des institutions et de la loi ne sont de nature à consolider l'Etat de droit et l'édification démocratique. La loi 104-12 relative à la liberté des prix et à la concurrence prévoit clairement des voies de recours devant la chambre administrative de la Cour de cassation ou devant la Cour d'appel de Rabat. La commission a rendu son rapport qui s'est borné, selon le communiqué du palais royal, à des dysfonctionnements de procédures. La nomination d'un nouveau président et l'éviction de son prédécesseur pour des raisons de révision des procédures à effectuer par le chef du gouvernement augurent le gel de cette institution pour un délai indéterminé et relègue le fond du problème de la concurrence et l'indépendance de l'institution à la révision de son texte.

3. Les indicateurs de la transparence et de gouvernance

3.1. Indice de perception de la corruption en 2020

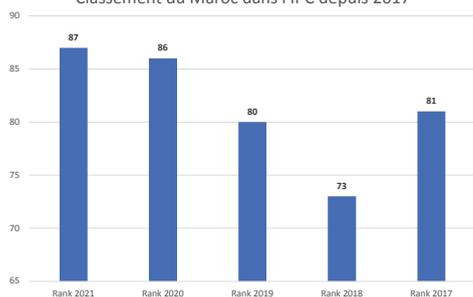
L'indice de perception de la corruption de 2021 ne change pas beaucoup par rapport à ses prédécesseurs. Se trouvent en tête du classement trois pays qui sont le Danemark, la Finlande et la Nouvelle Zélande (1er), suivis par la Norvège, Singapour et la suède (en 4^{ème} position). La Tunisie se place à la 70^{ème} place et le Maroc à la 87^{ème}. A la fin du classement nous trouvons des pays comme le Yémen (174^{ème}), le Venezuela (177^{ème}), la Somalie et la Syrie (178^{ème}). Le Sud Soudan ferme le classement à la 180^{ème} place.

Classement dans l'indice de perception de la corruption (IPC) 2021
les premiers et les derniers paysSélection de pays : premiers et derniers classés
dans le score IPC 2021

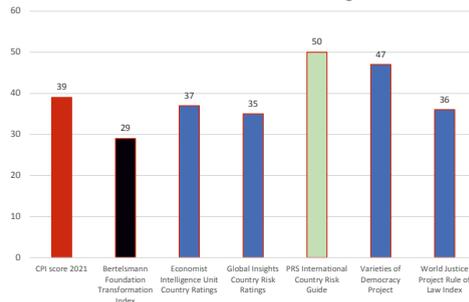
Les scores des pays les mieux classés se situent entre 85 et 88 points sur 100, alors que ceux qui sont en bas du classement ont obtenu 16 dans le cas du Yémen et 11 dans celui du Sud Soudan.

Le Maroc qui a obtenu un score de 39 sur 100, a perdu 1 point par rapport à 2020 et 14 places dans le classement par rapport à 2018. Ce résultat confirme le caractère endémique de la corruption au Maroc et surtout sa stagnation dans cette situation depuis très longtemps. Le 39 obtenu étant une simple moyenne sur neuf ans. A signaler que parmi les six agences qui ont évalué le Maroc cette année, 3 sur 6 ne dépassent pas la note de 36, deux attribuent respectivement 47 et 50 points, mais une agence accorde à peine un score de 29.

Classement du Maroc dans l'IPC depuis 2017

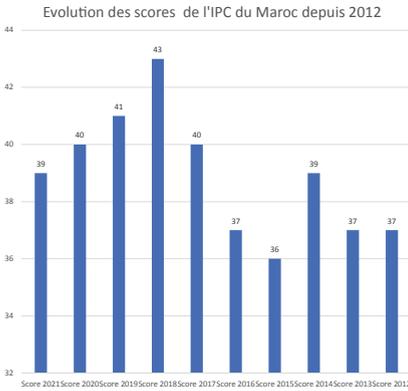


Score du Maroc selon différentes agences

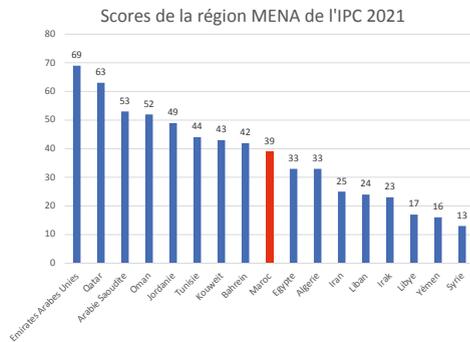
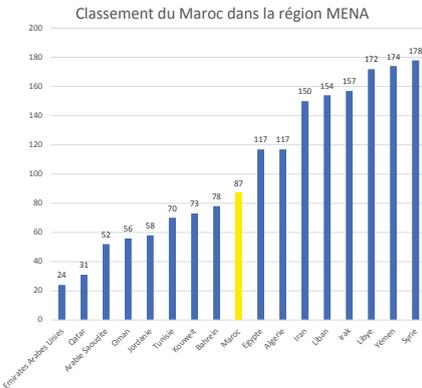


La situation du Maroc ne change pratiquement pas sur une longue période. En 2012 et 2013, il avait un score de 37, il est passé à 39 en 2014 et retombe à 36 en 2015 et à 37 en 2016. Une très légère amélioration est enregistrée en 2017 et 2018 (81) pour redescendre à 39/100 en 2021. Ce niveau correspond à la moyenne des 9 dernières années (39,1).

Ce résultat confirme le caractère endémique de la corruption au Maroc et surtout sa stagnation dans cette situation depuis très longtemps.



Le classement des pays de la région MENA évolue entre la 24^{ème} place pour les Emirats Arabes-Unies et la 178^{ème} dans le cas de la Syrie. Le Maroc occupe la 87^{ème} place, précédé par plusieurs pays de la région dont la Jordanie occupant la 58^{ème} et la Tunisie la 70^{ème} place. La situation de l'Algérie et de l'Egypte est encore moins bonne (117^{ème} place).



D'autres indicateurs fournissent une alerte très préoccupante sur la situation des risques de corruption dans des secteurs spécifiques. Tel est le cas de de l'indicateur d'intégrité de la Défense du Gouvernement.

3.2. Indice d'intégrité gouvernemental de la défense

Cet indicateur mesure la résilience au risque de corruption dans le secteur de la Défense. Ce qui couvre le risque de corruption dans les politiques publiques dans ce domaine, les affaires, les finances, la gestion du personnel, les opérations militaires et l'approvisionnement. L'échelle de scores utilisée pour mesurer le risque est de 0 à 100 : le niveau le plus élevé correspond à la meilleure pratique dans le domaine.

Echelle des scores utilisés :

A	Très faible risque de corruption (100-83)	B	Faible risque de corruption (82-67)
C	Risque de corruption modéré (66-50)	D	Niveau élevé de risque de corruption (49-33)
E	Très élevé risque de corruption (32-17)	F	Risque critique de corruption (16-0)

La corruption dans le Secteur de la Défense est difficile à appréhender, ce qui est mesuré c'est la résilience (résistance aux chocs) institutionnelle à la corruption. L'IDG est l'outil unique qui capture de manière compréhensive l'information sur le sujet. Cet indicateur évalue aussi bien le cadre légal que sa mise en œuvre : les ressources et les résultats. L'IDG de 2021 est le troisième de la série produit. Les résultats de cette année sont très préoccupants. Ils montrent que la Défense dans la majorité des pays souffre de niveaux élevés à très élevés de risques de corruption. Le volume des ventes d'armes est estimé à US\$ 100 milliards chaque année : 37% des exportations vont aux USA, suivis par la Russie avec 20% et la France avec 8.2%. En revanche, l'Arabie Saoudite importe environ 11%, suivie par l'Inde avec 9.5%. Le Maroc fait partie des 40 pays qui dépensent le plus sur l'armement avec un budget de 4,8 milliards de dollars. La dépense des USA se situe à 778 milliards de dollars et celle de l'Arabie Saoudite à 57,5 milliards.

Gouvernance de la Défense : Corruption et démocratie Les trois premiers pays dans le classement global de l'indice sont la nouvelle Zélande avec 85 points, la Norvège et l'Angleterre avec 76 points. Le score global du Maroc étant de 10 sur 100. Il est dans le groupe le plus critique de risque de corruption (0 à 16) et fait partie de pays comme le Soudan (5), l'Egypte (6), l'Algérie (8), l'Iran (8), l'Arabie Saoudite (11) la Jordanie et l'Angola (14). Le tableau ci-dessous donne les différents scores du Maroc, globalement dans la zone rouge correspondant au risque le plus élevé.

	Elaboration de politiques de défense/ des affaires	Finances de la Défense	Gestion du personnel de la défense	Opérations militaires	Approvisionnement et achats	Transparence de la Défense	Audit / contrôle	Espace civique défense
Score du Maroc sur 100	11	22	7	0	8	8	3	7

Le Maroc fait partie des pays dont le Parlement ne débat pas et n'examine pas la politique de Défense. Parmi les pays de ce groupe (ayant un score de 0 sur ce critère) figurent l'Égypte, l'Arabie Saoudite, les EAU, le Liban, ... En revanche, le rôle du Parlement est pleinement assuré et assumé (100%) dans quelques pays comme : le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède.

Les déficits de transparence dans la gestion des affaires publiques et le risque de corruption sont souvent associés à des défaillances de l'ensemble du système national d'intégrité et en particulier avec l'état des libertés, notamment de la presse et de l'accès à l'information. Dans ces domaines les « performances » ne sont pas du tout bonnes comme on peut le voir dans les indices ci-dessous du budget ouvert de la liberté de la presse.

3.3. L'Indice du budget ouvert et d'accès à l'information budgétaire

L'indice du budget ouvert mesure la transparence et l'accès à l'information budgétaire pertinente à temps pour les citoyens. Il informe aussi sur la façon dont le pouvoir central collecte et dépense les ressources publiques. Cette enquête évalue la disponibilité en ligne, la disponibilité et l'exhaustivité de huit documents budgétaires clés en utilisant 109 indicateurs pondérés de manière égale. Chaque pays est noté sur une échelle de 0 à 100. Le dernier score disponible attribué au Maroc est de 43/100 en 2019, ce qui correspond à une information minimale. Un score de transparence de 61 du budget ouvert indique que le pays est susceptible de publier suffisamment de documents pour favoriser un débat public informé sur le budget. La Jordanie se situe justement à ce niveau (61). Cependant, le score de la plupart des pays de la région MENA est très faible. L'Égypte a eu un score de 43, la Tunisie de 35, l'Arabie Saoudite de 18, l'Irak 9, Liban 6, l'Algérie 2, le Soudan 2, le Qatar 1 et le Yémen 0. Le score mondial moyen est de 45/100.

Dans le cas du Maroc, sur les 8 documents requis, le rapport préalable est publié avec retard, la revue de milieu d'année est non produite et le rapport de fin d'année est limité à un usage interne.

La publication de l'Indice du Budget Ouvert est accompagnée par deux indicateurs spécifiques. Le premier concerne la participation du public, le second porte sur le contrôle budgétaire. Pour le Maroc ils étaient respectivement de 6 et 44 sur 100. L'indice de la société civile (et de la participation du public) est basé sur 18 indicateurs. La note du Maroc de 6 sur 100 est faible et signifie qu'il n'existe pratiquement pas de participation du public au processus budgétaire. La Tunisie a enregistré un score de la participation du public de 17, l'Égypte de 15.

Principaux documents budgétaires	Objectif et contenu des documents	Note pour le contenu des documents
Rapport préalable au budget	Présente les prévisions économiques, ainsi que les recettes, les dépenses et la dette prévues du gouvernement.	Publiés avec retard
Projet de budget de l'exécutif	Soumis par l'Exécutif au Législatif pour approbation	49
Budget approuvé	Le budget qui a été approuvé par le corps législatif.	95
Budget des citoyens	Une version simple du projet de budget ou du budget approuvé de l'Exécutif, conçue pour transmettre les informations essentielles au public	84
Rapports en cours d'année	Les dépenses réelles effectuées et les dettes contractées à différents intervalles ; publiées trimestriellement ou mensuellement.	74
Revue de milieu d'année	Une mise à jour complète de l'exécution du budget à partir du milieu de l'exercice budgétaire	Non produit
Rapport de fin d'année	Décrit la position des comptes du gouvernement à la fin d'année budgétaire et, idéalement, une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques du budget.	Usage interne
Rapport d'audit	Publié par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ce document examine la solidité et l'exhaustivité des comptes de fin d'année du gouvernement.	67

Le Contrôle budgétaire est apprécié sur la base également de 18 indicateurs. La note de 44 sur 100 indique que le pouvoir législatif et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Maroc assurent ensemble un contrôle limité au cours du processus budgétaire. L'ONG

indépendante qui produit l'indice du budget ouvert formule à chaque fois des recommandations. Cet exercice, elle a insisté pour que le Maroc améliore sa transparence budgétaire en publiant en ligne le Rapport préalable au budget et le Rapport de fin d'année dans les délais. Et également de produire et publier la Revue de milieu d'année en ligne et en temps utile. Elle propose aussi d'inclure des informations supplémentaires sur les politiques et le budget dans le projet de budget de l'Exécutif. Il est demandé à l'exécutif aussi de mettre en place des mécanismes pour impliquer le public lors de l'élaboration du budget. Par ailleurs, la Cour supérieure des Comptes devrait mettre en place des mécanismes formels permettant au public de l'aider à développer son programme d'audit et de contribuer à leur réalisation.

Du côté du parlement, il est demandé au public et aux organisations de la société civile de témoigner lors des débats sur la proposition de budget avant son approbation et de donner leur avis sur le rapport d'audit.

Les commissions parlementaires sont invitées à examiner le Projet de budget de l'exécutif ainsi que le budget exécuté et de publier en ligne les rapports contenant leurs analyses et conclusions. Enfin, on a requis une approbation parlementaire ou judiciaire pour nommer et révoquer le chef de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques.

3.4. Indice mondial de la liberté de la presse

Le classement mondial de l'ONG Reporters sans frontières évalue tous les ans la situation de la liberté de la presse dans 180 pays. En 2021, il montre que l'exercice du journalisme est gravement entravé dans 73 des 180 Etats étudiés. Pour la cinquième année consécutive, la Norvège est classée au premier rang, la Finlande conserve sa place de deuxième et la Suède occupe la 3e place. A l'opposé, la Chine occupe la 177e. Aucun changement majeur n'a été constaté dans la région du Moyen-Orient/Afrique du Nord (MENA). **L'Algérie est classée 146^{ème} et le Maroc 136^{ème}...** Le Maroc perd trois places par rapport à l'année précédente. La Tunisie, occupe la 73^{ème} place, loin devant le Maroc et l'Algérie. Au Maroc, cette situation préoccupante depuis longtemps s'est dégradée par une politique hostile à la liberté de la presse et la mise en place, selon RSF, d'une justice instrumentalisée pour réduire les journalistes critiques au silence. Ceci est particulièrement le cas, notamment, de Omar Radi, Taoufik Bouachrine, Souleiman Raissouni, et bien d'autres. En outre, les

libertés de la presse et les droits humains ont davantage été mal menés avec la pandémie du Covid-19.

3.5. Indice de la démocratie

En occupant le 96^{ème} rang parmi 176 pays en 2020, le Maroc se classe encore parmi les régimes hybrides en matière de démocratie selon The Economist Intelligence Unit du groupe britannique The Financial Times. Il enregistre un score moyen de 5,04/10. Ce score est la moyenne de cinq indices : 4,12 pour l'indice des libertés civiles, 4,64 pour l'indice de l'action du gouvernement, 5,25 pour les élections et le pluralisme, 5,56 pour la participation politique et 5,63 pour la culture politique.

3.6. L'indice de l'Etat de droit

Dans la nouvelle mise à jour de son indice global de l'Etat de droit pour l'année 2021, l'ONG américaine **World Justice Project's Rule of Law Index** (WJP) classe le Maroc à la 90e place sur 139 pays. Il est 4e dans la région MENA, après la Jordanie (59e) et la Tunisie (65e) et l'Algérie (82e). Une édition qui a vu le nombre de pays augmenter de 128 à 139. Le Maroc a une note moyenne de 0,49, en baisse par rapport à l'année dernière. Plus l'indice se rapproche de 1, plus c'est un signal que l'Etat de droit est respecté.

L'indice se base sur 8 critères. Le score du Maroc y est de 0,51 pour les entraves législatives au fonctionnement de l'exécutif ; de 0,42 pour l'absence ou la prévalence de la corruption sur les plans politique et judiciaire ; de 0,43 Pour le gouvernement ouvert ; de 0,43 pour la protection des droits fondamentaux ; le maintien de l'ordre et de la sécurité ; l'application de la réglementation ; la justice pénale et la justice civile.

Ces indicateurs montrent l'existence d'une corruption systémique chronique généralisée, renforcée par l'insuffisance d'accès à l'information en général et l'information budgétaire en particulier, l'irrespect de l'Etat de droit et de la démocratie ainsi que l'étouffement de la liberté d'expression.

3.7. Réforme du système fiscal, loi de finances 2022 et loi organique des finances

La loi organique (LO) portant réforme du système fiscal a été adoptée, au mois de juillet 2021, soit plus de deux ans après les 3^{èmes} assises nationales sur la fiscalité (ANF), tenues au mois de mai 2019. L'adoption par le Parlement de cette LO s'est faite en moins d'une semaine. Cette réalité traduit en même temps la volonté politique de marginaliser la contribution des acteurs économiques et sociaux et de réduire l'institution parlementaire à une simple caisse d'enregistrement. Cette situation confirme aussi le dernier score global de 43/100 obtenu par le Maroc, en matière de d'indice du budget ouvert. Dans le calcul de ce score global, le critère de la participation du publique au processus budgétaire a été de 6/100, soit inexistante.

Par ailleurs, bien qu'ayant intégré très partiellement quelques recommandations issues des 3^{èmes} ANF, les principes prévus dans ladite LO, portant réforme du système fiscal, n'ont pas fait l'objet d'un début de déclinaison à travers la loi de finances (LF) de 2022. En effet, les mesures fiscales traduisent une volonté politique de statu quo, au moment où les grands chantiers de réformes entamés, notamment celui relatif à la généralisation de la protection sociale, au cours des cinq prochaines années, exigent des solutions politico-financières innovatrices permettant d'accroître les recettes fiscales et d'éviter le recours facile à l'emprunt. Parmi les principales recommandations des 3^{èmes} ANF ayant été approuvées à l'unanimité, il y lieu de rappeler le renforcement de l'équité fiscale, à travers notamment la généralisation du mécanisme de progressivité de l'impôt, la suppression des dépenses fiscales (niches fiscales) souvent injustifiées, et surtout la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, en développant la transparence du processus de contrôle fiscal. Dans la LF-2022, le « taux d'autosuffisance fiscale », c'est-à-dire la capacité de l'Etat à faire face aux dépenses publiques en recourant principalement aux ressources propres et stables constituées principalement par les recettes fiscales, n'a guère dépassé les 60%. Ce qui contraint l'Etat à aggraver structurellement la situation d'endettement et à rendre, à moyen et long terme, plus difficile la réalisation des réformes entamées notamment dans le domaine social et affaiblit la souveraineté du pays.

Rappelons que la loi organique des finances (LOF) a été adoptée et publiée en 2015. L'article 69 de cette loi a prévu une mise en œuvre progressive, s'étalant sur quatre ans (2016 à 2020). Ainsi, à titre d'exemples, à compter du 1er janvier 2018, devait être appliqués les principes de la comptabilité générale dans la présentation des comptes de l'Etat, en même temps qu'une présentation du projet de loi de finances-PLF (partie dépenses) sous forme de programmes, par région, déclinés en projets et en actions. Ce mode de gestion, une fois mis en place, devait préparer l'étape suivante de l'évaluation de la performance budgétaire de l'Etat. De même, à partir de 2018, un rapport spécifique aux dépenses d'investissements devait accompagner le PLF.

4. Le contexte international

4.1. Poussée de la contestation de masse face aux guerres et au recul de la démocratie et l'approfondissement des disparités sociales

Durant l'année 2021, les peuples notamment en Syrie, au Yémen, en Libye, en Irak, et au Sahel continuent de souffrir les dévastations ou les conséquences des guerres fomentées par des puissances régionales ou étrangères, aggravant la pauvreté et les effets du changement climatique qui engendrent des migrations massives. Le système démocratique continue de s'effriter dans les grandes démocraties. Aux USA, l'élection de Joe Biden redonne de l'espoir à la démocratie dans ce pays en espérant que le mandat de l'Ex. président Trump n'était qu'un nuage passager. Au Brésil, la poursuite des incendies de forêts et la déforestation appauvrissent les autochtones et le patrimoine naturel mondial au profit des lobbys fonciers et agricoles. L'Inde malgré sa démocratie séculaire et multiculturelle vire vers l'ultranationalisme hindouiste et l'ultralibéralisme en projetant de refuser la nationalité aux migrants musulmans et en exacerbant les conflits religieux. L'Europe continue de se barricader contre les immigrants. Les demandeurs d'asile sont refoulés hors des frontières même ceux exposés aux persécutions et menacés dans leur vie dans leur pays d'origine. Les coups d'Etat continuent en Afrique et au sud-est asiatique. Après sa guerre directe en Syrie, la Russie continue de contrecarrer la progression de l'alliance de l'atlantique nord dans l'Europe de l'est notamment en Ukraine.

Le recul des libertés individuelles et collectives est patent dans de nombreux pays, en particulier la liberté d'expression et d'opinion. Des activistes et des journalistes ont été réprimés dans plusieurs pays. Plusieurs journalistes ont été assassinés en raison de leurs investigations dans des affaires de corruption ou lors de reportage sur les atrocités des guerres.

Au niveau économique, la persistance des inégalités et l'ampleur de la vulnérabilité accentuée par la pandémie du Covid 19 pointe du doigt le rôle des systèmes fiscaux dans la redistribution des revenus. La question légitime qui se pose est donc de savoir dans quelle mesure ces systèmes contribuent à la lutte contre les inégalités ?

Les politiques publiques sont l'autre visage de l'impact des systèmes fiscaux sur les inégalités en raison de l'impact de ces politiques publiques sur les droits des catégories et des couches les plus vulnérables. Cette situation est aggravée par la pandémie du covid 19 qui continue à concentrer la richesse chez la minorité aux dépens de la majorité des travailleurs.

4.2. L'assemblée générale de Transparency International

L'assemblée générale annuelle de Transparency International s'est déroulée virtuellement le 6 et 7 novembre 2021. Ses principales décisions ont été le renouvellement de 4 membres du Conseil d'Administration du Mouvement ainsi que l'adoption des trois résolutions suivantes :

- La confirmation de la nomination de Geo-Sung Kim comme membre du conseil ;
- La corruption et les droits humains. Présentée par TI Irlande, la résolution invite les gouvernements à promouvoir la redevabilité et à mettre fin à l'impunité et d'observer les normes universelles des droits humains, respecter la liberté de la presse et la société civile et faire progresser la transparence en politique et dans l'administration ;
- La redevabilité du pouvoir après le Covid 19 et le rétablissement de l'Etat de droit. Présentée par TI Mexique et TI Argentine, la résolution appelle à la coordination des actions du Mouvement et de ses partenaires pour le retour et la garantie de l'Etat de droit et le rétablissement des mécanismes de responsabilité et la cessation des abus de l'état d'urgence.

Auparavant, l'AG a confirmé la minute du rapport moral et financier de 2020.

5. Projets et activités de l'association

Comme prévu par la feuille de route 2018, l'association a poursuivi en 2021 l'exécution des projets lancés avant et au cours 2020 en gardant pour objectif leur inscription dans le cadre des orientations de la stratégie. A cet effet, les six projets achevés ou en cours ont versé dans les principaux axes prioritaires de la stratégie. Leurs activités ont focalisé sur la formation pour la promotion de la mise en œuvre de la loi d'accès à l'information, l'appropriation des outils et des mécanismes de la transparence budgétaire, la mobilisation des jeunes pour la redevabilité, la transparence et l'équité fiscale, la mobilisation citoyenne contre la corruption et la mise en œuvre des engagements du Maroc pour le gouvernement ouvert (OGP). La contribution des budgets aux domaines prioritaires de la stratégie se présente approximativement comme suit : communication et sensibilisation (27%), consolidation/restructuration des projets et consolidation de l'organisation (20%), prévention (26%), formation et éducation (17 %), gouvernance (10%). La présentation synthétique des projets est la suivante :

5.1. Projet « Mobilisation contre la corruption-Centre d'assistance juridique anti-corruption »

La troisième année du projet « **Mobilisation contre la corruption** » à Nador s'est achevée en novembre 2021. Le projet a contribué à la consolidation du rôle de la société civile en matière de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance dans la région de l'oriental. Il a permis l'inclusion des fonctionnaires et les jeunes dans ce processus de changement et l'accompagnement des victimes de la corruption dans leurs démarches légales et administratives.

Grâce à ce projet, de nouveaux chantiers sont explorés en termes de thématiques, d'outils et d'approches. Dans le cadre de renforcement des capacités, le choix des thématiques a accompagné les réformes législatives et administratives réalisées ou en cours au Maroc. Les formations assurées au réseau des associations de la société civile, aux fonctionnaires et aux jeunes ont porté sur des thèmes pointus, savoir, la loi du droit d'accès à l'information (loi 31-13), la transparence budgétaire selon les standards du budget ouvert, la gestion des marchés publics, la participation citoyenne à la gestion de la commune, le conflit d'intérêt, l'enrichissement illicite, la justice comme pilier du système national d'intégrité, la transparence de la gestion du foncier urbain et la corruption

sexuelle. Des chantiers à date peu explorés par les acteurs de la société civile locale.

La sensibilisation en matière de la lutte contre la corruption dans les espaces publics constitue un des piliers essentiels du projet, mais n'a pas été poursuivie durant la pandémie du covid 19. Le déploiement du digital a constitué un outil indispensable pour promouvoir la lutte contre la corruption et un support pour les formations et la sensibilisation pour pallier aux contraintes de la pandémie durant les deux tiers de la vie du projet. Le projet a pu traduire les aspirations des citoyens de la région, en matière de plaidoyer contre la corruption et pour la bonne gouvernance, en actions concrètes et innovantes.

5.2. Partenariat pour le gouvernement ouvert (OGP)

Transparency Maroc a été retenue dans le comité de pilotage pour deux ans pour la cocréation et le suivi du plan d'action (PA) national 2021-2023. Pour ce PA, Elle a contribué à l'animation de deux thèmes parmi les dix thèmes proposés par les neuf associations représentées dans le comité de pilotage. Il s'agit du thème de la « transparence budgétaire » et du thème de la « qualité des services publics ». Les propositions des engagements émanant des dix thèmes ont été discutées avec les représentants des départements ministériels. Les neuf associations ont lancé les dispositions nécessaires pour constituer le Forum de la société civile le 31 juillet 2021. Le Forum de la SC devrait prendre la relève et désigner les représentants de la société civile dans les futurs comités de pilotage. Les engagements retenus par l'administration pour le plan d'action 2021-2023 ne répondent que partiellement aux propositions de la société civile. La concertation entre la société civile et l'administration représentée par le secrétariat d'Etat au développement numérique et la réforme de l'administration a été entachée d'incompréhension. Les neuf associations, représentant la société civile dans le comité de pilotage, ont adressé une lettre au ministre de l'économie et des finances et de la réforme de l'administration, ainsi qu'au chef du gouvernement, pour exprimer leur insatisfaction au sujet de la consistance du PA de l'OGP Maroc 2021-2023 à l'occasion de la rencontre organisée pour la constitution du Forum de la société civile pour l'OGP. Ladite lettre indique les quatre engagements qui croisent les propositions de la SC, les engagements qui nécessitent plus de précision ou de regroupement et les deux derniers engagements qui ne sont qu'une mise en œuvre de lois existantes.

5.3. Projet SANCUS « Renforcement des réseaux de la société civile pour la redevabilité »

Ce projet est mis en œuvre avec l'appui financier de la délégation de l'Union Européenne au Maroc et Transparency International. Il a pris effet en juillet 2021 et arrive à échéance fin novembre 2023.

Le projet ambitionne de consolider la participation citoyenne dans la gestion de la chose publique et promouvoir la transparence budgétaire et assister les victimes et dénonciateurs de la corruption. Le projet a démarré en 2021 par :

- La mise en place d'une coalition nationale d'une vingtaine d'organisations de la société civile représentant les différentes régions du Maroc ;
- Des rencontres avec les commissions parlementaires en vue de la conclusion de partenariats avec ces commissions pour un contrôle parlementaire renforcé ;
- La rencontre avec les institutions constitutionnelles de contrôle pour élargir l'exercice de la redevabilité institutionnelle, suivant une démarche inclusive de dialogue et de partenariat ;
- La rencontre d'un premier focus group sur le thème du blanchiment de l'argent en vue de produire le premier magazine de Transparency News parmi quatre numéros prévus ;
- La collaboration avec les étudiants, les chercheurs et les journalistes d'investigation ; Le déploiement de l'outil numérique et digital à travers :
 - La mise en place de la plateforme E-TACHAWOR dont le but est de réserver un espace d'échange entre la coalition et les commissions parlementaires, et de créer un espace de diffusion de l'information budgétaire. La dotation du centre d'assistance juridique aux victimes de la corruption (CAJAC) d'une plateforme SMARTCHIKAYA. Une nouvelle approche pour assister les citoyens-plaignants dans le dépôt des plaintes et faciliter l'accès aux informations juridiques et légales.

5.4. Projet « Paroles de jeunes pour la redevabilité »

Le projet « Paroles de jeunes pour la redevabilité » cible les jeunes étudiant(e)s, la société civile et les élu(e)s de différentes régions du Maroc. En 2021, il s'est déployé à travers :

1. La mise en place d'un nouveau plan de communication des productions du projet afin d'assurer leur large diffusion centrée sur la page Facebook et le compte Instagram et la publication des séries « Men Haqi » et « Wach fekhbarek », Kelma f story, Chahada, Nota 9damt,...
2. Deux rencontres de formation au profit des étudiant(e)s des facultés des sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammedia et de Fès sur les thématiques de la corruption sexuelle et la loi sur le droit d'accès à l'information.
3. Une rencontre en ligne sur la publication proactive de l'information au profit de la société civile, des élu(e)s et des jeunes étudiant(e)s pour un suivi-évaluation de la mise en œuvre de la loi d'accès à l'information au niveau des communes.
4. Une rencontre de formation de deux jours sur la thématique de l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans les marchés publics au profit de la société civile, des nouveaux élu(e)s, de quelques entrepreneurs et fonctionnaires.
5. L'assistance de deux associations locales et un club d'étudiant(e)s pour l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation pour disséminer l'éducation civique et la promotion de la participation citoyenne. Il s'agit des associations :
 - Conscience féminine à Mohammedia qui a organisé une rencontre et réalisé une capsule sur la corruption sexuelle, diffusé des témoignages filmés sur les réseaux sociaux afin d'inciter les femmes à défendre leurs droits.
 - L'blend à Tiznit qui a produit et diffusé 6 reels et une capsule intégrale traitant la thématique de la corruption ainsi que les différents recours qui existent pour y remédier. Il a réalisé un spot vidéo de 39 minutes sur le thématique de la loi sur le droit d'accès à l'information.
 - Le Club d'étudiants « Student Voice » à Tanger qui a organisé une série de formations sur la communication, le budget de l'Etat et des collectivités territoriales, l'innovation en matière de nouvelles technologies pour renforcer la transparence, le système fiscal, le droit d'accès à l'information et les mécanismes de débat et de persuasion.
6. Le théâtre forum par l'élaboration de trois scénarios sur la corruption sexuelle, le droit d'accès à l'information et le conflit d'intérêt dans le secteur des marchés publics et leur présentation à Rabat et Casablanca.

7. L'exposition de « proverbes contre la corruption » à Larache en collaboration avec Foundouk Zeljou et une association de jeunes à Larache avec l'exposition, pendant un mois, des tableaux d'artistes de TM traitant la thématique de la corruption ainsi que l'exposition des proverbes créés en 2020 par les élèves d'une école à Larache qui ont été stylisés en calligraphie et remis à leurs auteurs.

5.5. Partenariat avec la Fondation Open Society

Le partenariat avec la Fondations Open Society a été prolongé du 1er novembre 2020 jusqu'à fin octobre 2021. Ce projet a permis de consolider les structures administratives de l'association et couvrir ses charges fixes. La subvention a permis également de promouvoir la communication et la mise en valeur des actions déployées à travers la communication digitale et le site web. L'étude sur la thématique de la corruption et le développement a été financée par la première subvention et ses conclusions ont été présentées lors de la table ronde du 7 octobre 2021 à Rabat.

5.6. Projet corruption et développement

L'association a lancé cette étude dans un contexte marqué par l'impasse économique et sociale que vit le Maroc et pour la recherche d'un " nouveau modèle de développement". Elle vise trois objectifs :

- Mettre la question de la corruption au centre du débat sur le développement
- Fédérer autour de cette thématique
- Développer le matériel de plaidoyer correspondant.

L'étude montre que la corruption systémique est symbole et symptôme du mal-développement. Dans les pays où la corruption est devenue systémique, elle favorise les situations de rente et protège les activités illícites. Elle affecte négativement à la fois la motivation des acteurs, le jeu des mécanismes économiques, les fondements des institutions et la cohésion sociale. Les effets qui s'exercent à ces différents niveaux altèrent profondément le processus du développement économique, social et culturel du pays.

L'association a organisé le 7 octobre 2021 une rencontre-débat à l'occasion de la publication du rapport de l'étude. Deux ateliers réunissant des

leaders d'opinion, entrepreneurs et acteurs de la société civile ont été organisés en février et juillet 2020 dans ce même cadre.

5.7. Projet « Redevabilité et transparence de la gestion du fonds covid 19 »

Cette étude a été menée à l'échelle de cinq pays africains dont le Maroc. Elle constitue un échantillon de la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (AUCPCC) adoptée par le Maroc en mars 2019. Elle a été lancée à l'initiative du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption (AUABC) et Transparency International pour évaluer le degré de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds dédiés à la lutte contre la pandémie Covid-19.

Au Maroc, l'analyse du cadre réglementaire des dépensés des fonds a permis d'évaluer l'opportunité des mesures exceptionnelles suivies dans la passation des marchés par le Ministère de la Santé.

Selon l'étude, l'adoption de dérogations exceptionnelles au cadre juridique n'était pas opportune. Les résultats du Maroc en matière de gestion de la pandémie pouvaient être atteints dans un environnement empreint de légalité, de transparence et d'équité. La situation d'extrême urgence invoquée est prévue par l'article 72, 6° du décret sur les marchés publics, sans publicité ni mise en concurrence.

La suspension du contrôle a priori devait être accompagnée, à l'instar de la plupart des pays, du renforcement du contrôle interne a posteriori et des audits interne et externe. Le manque d'encadrement des marchés en termes de contrôle a été aggravé par la suppression du plafond des dépenses engagées par voie de bons de commande et a ouvert la possibilité de passer des contrats sans spécifications techniques précises et de procéder à des achats avant même la signature de contrat.

En raison de ces pratiques non conformes aux règles d'éthique, certaines dépenses ont été gardées « confidentielles » par les Ministères de la Santé et des Finances de sorte que même la commission parlementaire n'a pas pu y accéder, obstruant ainsi le contrôle constitutionnel de l'exécutif par le parlement.

Ces pratiques se sont traduites par le manque d'équité et d'égalité des chances concernant l'accès à la commande publique, se traduisant par le favoritisme à l'égard de certains et l'exclusion de plusieurs sociétés

enregistrées ayant de solides références, ce qui aurait permis d’approvisionner le Ministère de la Santé dans de meilleures conditions et à des prix concurrentiels.

Ces conclusions sont en contradiction avec la réponse du ministère public qui classé la plainte, conjointe du 9 décembre 2021 de TM et l’AMDH, contre le ministère de la santé estimant qu’il « n’y a pas trouvé de justification pour la transférer à la chambre criminelle de la cour de cassation ».

5.8. Projet de renouvellement des adhésions

La réflexion pour la mise en œuvre de la feuille de route pour les nouveaux recrutements s’oriente vers les facultés et grandes écoles par l’engagement en partenariat avec ces institutions dans le cadre de l’exécution des projets de TM. En effet, l’un des principaux points faibles endogènes de TM est celui de la relève générationnelle. Le travail effectué avec les jeunes dans les universités ces deux dernières années, couplé à la communication digitale, a montré l’adhésion aux orientations de TM et l’attrait d’y contribuer parmi ces jeunes. Il y a lieu de suivre dans cette piste à travers les projets actuels et futurs et principalement y consacrer le projet de l’université de la transparence.

Le projet « **université de la transparence** » devrait s’appuyer principalement sur les ressources propres de l’association et accessoirement sur le financement éventuel de partenaires. Dans cette perspective, le CN du 5 mars 2022 a préconisé de fêter le vingt-cinquième anniversaire de l’association par un évènement spécial dédié durant lequel un document de consolidation de l’expérience et du patrimoine de TM sera présenté qui peut servir de support dans le processus de formation des nouvelles adhésions pour les faire profiter des expériences et de l’histoire de l’association dans un programme ciblé de développement des capacités des jeunes. L’association devra s’appuyer sur ses anciens membres pour élaborer ce document et pour s’en servir pour l’élaboration d’un programme de modules de formation dans le cadre du projet de l’université de la transparence.

6. Les perspectives.

6.1. Nouvelle stratégie 2022-2026 de l'association

TM a organisé une retraite à Dayet Erroumi consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie 2017-2021 le 30 octobre 2021. Suite aux recommandations issues de cette rencontre, un comité a été créé pour élaborer le projet de stratégie de l'association pour les années 2022-2026. Le comité a pris acte du compte rendu de la retraite et a actualisé la stratégie de 2017- 2021 en cohérence avec la stratégie 2030 du Mouvement TI approuvée par l'assemblée générale du mouvement international au cours de novembre 2020. Le projet de stratégie 2022-2026 a été validé par le bureau exécutif avant d'être approuvé par le conseil national le 5 mars 2022.

6.2. Accréditation de l'association

TM est invitée par Transparency International à mettre en œuvre pour l'année 2022 quelques recommandations émises lors de son accréditation par le mouvement en mars 2020. Il s'agit des changements suivants :

- Introduire des limites de mandats pour tous les membres du conseil national et du bureau exécutif afin de permettre la rotation des membres.
- Introduire des mesures pour ajuster les droits des membres élus au BE pour la durée de leur mandat afin de renforcer la séparation de la surveillance et des opérations.
- Elaborer une politique de sauvegarde et de lutte contre le harcèlement, conformément à la priorité donnée à ce problème par l'ensemble du mouvement, et d'ajuster le rôle du comité d'éthique en conséquence.
- Prendre en compte la diversité des âges lors des futures élections au conseil national et aux élections du bureau exécutif aussi bien que lors du recrutement de nouveaux membres.